

## **Le juge des référés suspend le référendum aux motifs :**

- que la délibération du 04 avril 2019 organisant le référendum : « **ne peut être considérée comme une simple mesure préparatoire mais doit être qualifiée de décision faisant grief, susceptible de recours pour excès de pouvoir** ».
- que la commune « **ne saurait légalement reprendre une même décision sans qu'il ait été remédié aux vices que le juge des référés avait pris en considération pour prononcer la suspension** » de la délibération du 28/11/2018, actant de la vente des thermes de Montbrun.

Dans ce moment particulier de la vie de notre village, je veux m'adresser à ceux qui ressentent ce jugement comme une déception ou une frustration. Je voudrais leur dire qu'ils ont le droit de l'être et que je respecte leur position.

Ce sont les failles d'un dossier bancal et clivant, élaboré de façon unilatérale, qui sont responsables de cette issue. Le temps de la concertation populaire aurait dû précéder le débat juridique qui maintenant, doit se prononcer sur la légalité de la vente.

Je veux m'adresser à ceux qui ont pris la responsabilité de demander l'arbitrage de la justice pour, dans un premier temps écarter la vente peu satisfaisante des thermes, et dans un deuxième temps, apporter une solution à la division du village, qu'un référendum litigieux, n'a pas manqué d'attiser. C'est avec détermination et abnégation dans leur défense de «l'intérêt général» qu'ils ont obtenu gain de cause auprès d'une autorité impartiale et indépendante. Certainement pas contre une partie du village, mais au contraire pour le bien du village et pour tous ses habitants.

La réconciliation est souhaitée par tous. La confiance reviendra, une fois que la colère, toujours mauvaise conseillère, sera retombée. Toutes les parties en ont besoin.

Après ces long mois de débats et de lutte autour de cet enjeu, j'ai pu observer et mieux comprendre, je l'espère, le lien profond et sincère qui lie les Montbrunois autour de leurs thermes. Cet outil que nous ont transmis les générations précédentes, est devenu une partie de l'identité de ce village. Nous avons la chance et le devoir de construire l'avenir sur cette base. Les thermes ne vont pas fermer et le village ne va pas mourir. Le temps long dans lequel s'inscrit la vie d'une commune dépasse de loin les retombées à court terme d'une vente précipitée et irréversible.

Charge aux générations présentes et aux suivantes, de surveiller et de protéger la ressource en eau pour pouvoir bénéficier le plus longtemps possible de l'activité thermale. La priorité doit être accordée à la gestion contrôlée de cette ressource avant toute autre considération.

Les thermes sont un atout, mais ne sont pas une fin en soi. La vraie richesse de Montbrun, ce sont ses habitants dans toute leur diversité. La solidarité et le dynamisme dont ils font preuve en est le gage.

Au cours des débats qui ont eu lieu, l'évidence des problèmes que rencontrent la plupart des acteurs économiques est apparue nettement. Le ralentissement de la saison hivernale est la principale difficulté à laquelle nous devons remédier. La solution ne viendra pas de l'unique développement de l'activité thermale qui amplifiera les problèmes liés à la saisonnalité. La solution viendra du développement de multiples activités modestes et pérennes pendant la saison d'hiver et de la préférence accordée à l'installation d'une population jeune présente toute l'année. C'est un vrai choix de société, un développement à accompagner, un défi à relever ensemble.

Dans un an, les citoyens pourront s'exprimer démocratiquement, sans contraintes, pour choisir leurs représentants autour des projets, portés par les uns et les autres. L'expérience que nous venons de traverser démontre qu'il y a tout à attendre d'une relation transparente, sincère et respectueuse, qui réunira sans mettre personne de côté, les habitants de Montbrun.

Grégoire Loyau, Conseiller Municipal.